SYNTAXE DE *QUE* EN FRANÇAIS PARLÉ ET LE PROBLÈME DE LA SUBORDINATION

1. LA PROBLÉMATIQUE : DESCRIPTION DES USAGES ET CADRE D'ANALYSE

L'objet de cet article est d'apporter quelques précisions sur la notion de subordination en français parlé à partir de la description des configurations syntaxiques où intervient le morphème *que*. Le choix de cet élément est lié à la fois à l'étendue de ses possibilités d'emploi, tant dans des énoncés acceptées par le français normatif :

(1) je crois qu'il est parti
(2) à peine était-il parti que l'autre arriva

que dans des énoncés que refuserait la norme :

(3) il est devenu que plus personne peut lui parler
(4) je suis parti que ça m'intéressait plus
(5) il dansait qu'on pouvait pas mieux

Du point de vue de l'analyse, la diversité des possibilités d'emplois frappe d'emblée : pour s'en tenir à une première intuition, on peut dire que dans les exemples (1) et (3), *que* introduit sans doute une construction qui est dans la valence du verbe alors que dans l'exemple (4) il introduit une subordonnée franchement non régie par le verbe. Pour ce qui est de (2) et de (5), leur statut d'élément régi ou simplement juxtaposé n'est pas immédiatement clair. Ainsi donc ce morphème peut être considéré comme un lieu d'observation privilégié pour cerner les limites tant linguistiques que sociolinguistiques des divers types de dépendances qu'entretiennent en français deux constructions verbales.

De plus ce "subordonnant" est constitué d'un seul morphème, sans contenu lexical bien affirmé. L'analyse des différentes relations de dépendance où il est impliqué devrait donc être relativement aisée. En effet, une des difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'on analyse le comportement syntaxique de subordonnants composés de plusieurs éléments comme *parce que* ou *pour que*, est de faire la part, parmi les propriétés observées, entre celles qui découlent du statut syntaxique proprement dit des diverses constructions (dans la valence d'un verbe, simplement régies, associées ...) et les propriétés idiosyncrasiques liées à la valeur lexicale de l'élément subordonnant.

Mais il y a une contrepartie à cet avantage : la grande diversité des emplois de *que*. Je propose donc de limiter mon étude à un sous-ensemble de ces emplois. Dans ces limites, j'essaierai de montrer que la description de ces aspects de la syntaxe de *que* nous impose de continuer la révision de la notion de subordination entreprise dans d'autres articles de cette revue[1]. J'essaierai de préciser en 1.2 pourquoi les traitements habituels de ces exemples ne me convainquent pas. Je proposerai en 2 un cadre d'analyse. L'idée centrale de cet article est que l'on peut classer tous les emplois à partir de la distinction entre constructions régies par le verbe et constructions non régies par le verbe ou "associées". Je m'oppose ainsi au courant qui voudrait que la notion de subordination soit une notion "graduelle" et qu'il y ait donc divers degrés de subordination. Je poserai que du point de vue des relations syntaxiques on peut opposer catégoriellement "rection" et "greffe". Pour le reste, il existe des "effets de gradualité" qui sont dus à l'interférence entre relations syntaxiques et propriétés idiosyncrasiques des subordonnants (valeur lexicale et statut morphologique entre autres).

1.1. LIMITES DE L'ANALYSE

Je m'en tiendrai à l'étude de *que* "conjonctif", c'est-à-dire introduisant à lui seul une construction verbale complète conjuguée (dans ce qui suit : *que* Phrase) qui ne puisse dépendre directement que d'une construction verbale.

Je n'étudierai donc pas des exemples tels que :

(6) le coup qu'il a pas participé ça m'a secoué

1. Claire BLANCHE-BENVENISTE, "Examen de la notion de subordination", *Recherches sur le français parlé*, n° 4, 1984.

où on peut montrer que la *que* Phrase est régie par le nom *coup*. Je ne parlerai pas non plus des cas limite entre dépendance verbale et dépendance nominale, cas où la tradition hésitait déjà entre relative et conjonctive :

(7) il y a des gens que plus tu les aides plus ils t'en veulent

Enfin je ne prendrai pas en compte les cas où la *que*Phrase est en relation de dépendance avec un déterminant de syntagme nominal, adjectival ou adverbial :

(8) une *telle* crainte l'a saisi qu'il est parti
(9) il est *si* content qu'il va rester
(10) il a agi *plus* astucieusement que je n'aurais pu le faire

1.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CADRES TRADITIONNELS

Une constante dans les traitements de *que* en français contemporain est qu'ils se présentent toujours selon le mode du cas général et des exceptions ou cas difficiles à classer. Le cas général, qui ne fait pas problème, est celui de *que* "subordonnant" une phrase soit à un verbe :

(11) je dis que Paul est venu

soit à un nom :

(12) l'idée que Paul soit là

L'autre emploi classique est celui de *que* "pronom relatif" objet du verbe, dans les constructions relatives dépendant d'un élément nominal :

(13) celui que tu as vu

Une sorte de consensus fait qu'en dehors de ces cas, les emplois ne sont pas considérés comme faisant partie, sans discussion, du "noyau central" de la langue française. Donnons une liste de ces exemples que les grammaires[2] se transmettent de génération en génération dans des annexes, un peu marginaux. Je les ai classés selon les rubriques utilisées par les

2. Les exemples suivants, qu'ils aient une référence littéraire ou non, ont tous été empruntés à des grammairiens plutôt puristes (Grevisse, Thérive, Georgin) ou plus tolérants (Brunot [*La Pensée et la Langue, passim*], commentaire de Batany dans Dupré [*Encyclopédie du bon français*, Trevise, art. *que*]).

grammairiens eux-mêmes, en faisant apparaître les "critères" classificatoires qu'ils avancent :

- **Subordination inversée** : la proposition introduite par *que* est "ressentie" comme une principale :

(14) Il me le demanderait à genoux que je ne cèderais pas. (Thérive)
(15) Partait-il seul pour Paris qu'elle s'empressait de prévenir M. Mariani. (Gre.)
(16) Marius trouvait encore Cosette laide que déjà Cosette trouvait Marius beau. (Hugo)
(17) Nous avions déjà quitté Combrai depuis longtemps et la ville avait disparu que restés seuls à l'horizon à nous regarder fuir les deux clochers agitaient encore en signe d'adieu leur cime ensoleillée. (Proust)
(18) à peine était-il sorti que l'autre l'aborde.
(19) je n'avais pas fait vingt pas que la pluie se met à tomber. (Batany, in Dupré [72])

- **Subordination universelle** : *que* introduit bien une proposition ressentie comme subordonnée, et il exprime des rapports variés :

– but :

(20) Viens que je t'embrasse. (Académie)

– conséquence :

(21) J'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-même quand ils souffrent. (Mol., Gre.)
(22) Elle engraissait que c'était une bénédiction. (Hamilton, Lit.)
(23) Il était beau que cela faisait plaisir. (Brunot)
(24) Il se rengorgeait que c'était un plaisir. (Saint-Simon, Lit.)
(25) Je suis dans une colère que je ne me sens plus. (Mol., Lit.)

– cause (au sens de *puisque*) :

(26) Comme elle dort ! qu'il faut l'appeler si longtemps. (Gre.)
(27) Qu'as-tu donc que tu pleures.
(28) Vous êtes donc brouillés que vous ne vous saluez plus ? (Hugo, Divers).

– cause :

(29) Allons, venez ma fille, que votre mari vous demande pardon. (Mol., Lit.)

– **temps** :

(30) La vie est trop courte et la mort nous prend que nous sommes encore pleins de nos misères. (Sévigné, Mit.)
(31) La voiture aux provisions est venue que j'étais malade. (Rousseau, Lit.)

- **Subordination à valeur coordonante** : pour certains commentateurs, ces exemples sont encore des subordonnants marquant l'opposition (cf. *alors que*), pour d'autres, on a ici une simple équivalence avec un *et* ou un *mais* :

(32) Je n'avais aucune idée des choses que déjà tous mes sentiments m'étaient connus. (Rousseau, Lit.)
(33) Et la raison bien souvent les pardonne que l'honneur et l'amour ne les pardonne pas. (Mol., Lit.)
(34) Par un prompt désespoir souvent on se marie qu'on s'en repent après tout le temps de sa vie. (Mol., Lit.)
(35) Son cœur croit aimer aussi parfois qu'il n'en est rien. (Mol., Lit.)

Ces exemples posent un double problème aux commentateurs : un problème de statut sociolinguistique et un problème d'analyse.

Du premier point de vue, seuls les emplois de type (14) à (19), (20), (27) et (28) sont, apparemment, considérés comme vivants dans la "bonne langue", les autres sont ressentis comme archaïques, régionaux ou populaires.

D'autres emplois sont cités qui non seulement seraient vivants mais encore en train de gagner du terrain, mais seulement dans l'usage "populaire". Il s'agit pour A. Sauvageot [*Français écrit, français parlé,* cité par Dupré] des emplois à valeur de coordonnant :

> L'emploi de l'élément *que* en fonction de simple conjonction de coordination s'est étendu considérablement dans le langage familier ou teinté de vulgarité : *on entendait pas un bruit, pas une mouche voler. Qu'on aurait cru qu'il n'y avait pas une mouche à la maison* [p. 41]

Pour Batany commentant Thérive (*loc. cit.*), un autre emploi attesté dans la langue populaire est, lui, nettement hors système : il s'agit du *que* devant une affirmation qui n'est ni coordonnée ni subordonnée à une autre. Il s'agirait d'un "gasconisme" :

(36) pour lors que vous avez renversé cette dame et que vous auriez dû me prévenir

Il est à noter que Brunot ne voit pas dans de tels usages une influence étrangère mais le simple développement extrême du système français[3] :

(37) "Au dernier stade, il sert d'introductif à des propositions qui n'en ont que faire : *que c'est comme un bouquet de fleurs*. C'est du style gendarme sans doute, mais le tour est très répandu dans la langue parlée" [*op. cit.*, 704]

La vérification de ces intuitions parfois contradictoires supposerait qu'elles soient confrontées à un examen systématique des données. Ce que je puis dire à partir de la lecture des corpus recensés au GARS complétée par une écoute en situation d'observation participante est que la situation me semble complexe : certains locuteurs emploient plus de *que* "marginaux" que d'autres, sans que l'on puisse associer cette fréquence à des caractéristiques externes stables : en situation de conversation non surveillée, tous les locuteurs sont susceptibles de produire tel ou tel de ces emplois de *que*. Je n'irai pas plus loin : l'étude sociolinguistique des *que* "marginaux" reste à faire, je me contenterai de souligner que, pris dans son ensemble, le phénomène ne me semble pas "marginal" et que c'est à bon droit que ces exemples doivent figurer dans les études de syntaxe française.

L'autre question concerne précisément l'analyse de ces emplois. Et c'est finalement de ce point de vue là qu'ils apparaissent le plus marginaux : tous les observateurs sentent bien qu'il n'est pas facile de les faire entrer dans le cadre classique de l'opposition subordination/coordination. Cependant au lieu de s'appuyer sur eux pour faire précisément une critique de ces notions, on préserve le cadre en "bricolant" les analyses.

On a pour cela recours à un artifice de raisonnement : le droit que l'on se donne de conclure à la présence d'une relation syntaxique de subordination entre deux constructions à partir soit de l'intuition d'un rapport sémantique, soit de la présence d'une marque morphologique particulière. A-t-on l'intuition d'une relation sémantique de but entre deux constructions verbales unies par *que*, on décide sans plus que la *que* Phrase est une "subordonnée de but". Le morphème *que* est-il dans certains de ses emplois en tête d'une construction verbale régie par une autre, on décide que sa fonction normale est d'introduire une subordonnée et donc partout où il intervient, il y aura subordination. On ne prend pas la peine

3. Sachant que Brunot a été un des premiers à réaliser des enregistrements de français parlé, c'est là une affirmation à prendre au sérieux : s'il avait jugé que ce tour était un gasconisme, il l'aurait sans doute exclu de son ouvrage de référence.

de vérifier si les constructions ont bien, dans chaque cas, les propriétés syntaxiques qui caractérisent la subordination.

À partir de là, la classification des formes se fait essentiellement par analogie sémantique et paraphrase possible avec des formes développées (*pour que, au point que, même que* ...), assorti d'un recours à l'ellipse, sans que l'ont ait montré que les propriétés syntaxiques des formes en paraphrase étaient identiques, ce qui n'est généralement pas le cas. On parle encore d'extension d'une forme par analogie dans des domaines qui n'étaient pas les siens au départ (Brunot).

Les grammairiens ont en fait adopté une solution pragmatique : ils voient bien que ces exemples remettent profondément en cause un certain nombre de distinctions sur lesquelles leur modèle d'analyse est fondé (principale/subordonnée, subordination/coordination) mais ils n'en tirent pas la conséquence qu'il faut le remanier. Il n'est pas rentable de bouleverser un cadre de présentation reconnu par tous pour récupérer des emplois ressentis comme marginaux. Les plus sceptiques se contentent d'avancer que des faits marginaux ne méritent qu'un traitement lui-même marginal, ce qui est une parfaite pétition de principe. Bonnard commente dans ce sens des exemples de relatives de "liaison" dans le *Grand Larousse de la langue française* (p. 876) :

> il s'agit là de procédés de style, non de formes affectées organiquement au rôle de conjonctions

Aucune indication explicite n'est donnée de la différence entre un emploi stylistique et une affectation "organique".

Les plus lucides, comme Brunot, reconnaissent que le modèle est sans doute trop restrictif, mais ils ne proposent que le bon sens des utilisateurs comme palliatif :

> Il n'est pas toujours facile de reconnaître s'il y a subordination. On s'en fie aux conjonctions [...] Le critère est peu sûr et avec certaines conjonctions il fait défaut. [...] une coordonnée peut être remplacée par une conjonctive : je n'avais qu'une fille, qui est morte. La conjonctive [...] peut en effet n'être que l'équivalent d'une proposition liée par une copule à la précédente [...] c'est un procédé de rattachement rien de plus. (*op. cit.*, p. 27)

> Classement des subordonnées : dans certains cas il y a intérêt à classer les propositions subordonnées d'après leur forme, suivant qu'elles sont conjonctionnelles, conjonctives, etc., mais le principal est de montrer quel rôle elles jouent, et surtout quel sens elles ont. (*ibid.*)

> On classe ordinairement les conjonctions en deux catégories [...] elles sont ou coordinatives ou subordinatives. En gros cette distinction est juste [...]

> seulement il ne faut pas la faire trop rigoureuse. Nous avons montré dans les *Généralités* qu'il y a des propositions que l'on peut à volonté considérer comme des coordonnées ou des subordonnées (p. 702)

Si l'on se demande maintenant pourquoi la critique n'a pas abouti à de propositions constructives, on peut constater une volonté de sauvegarder à tout prix, ici comme ailleurs, des thèses générales sur la forme des grammaires :

(a) Il existe une distinction fondamentale dans les relations syntaxiques : subordination / coordination.
(b) Chacune de ces relations est marquée par des morphèmes spécifiques : les conjonctions de subordination et de coordination.
(c) Les marqueurs de subordination sont interprétables comme des connecteurs indiquant la relation sémantique "logique" entre la rectrice et la subordonnée.

Il serait intéressant de se demander quelle conception générale de la langue sous-tendent ces thèses. Je me bornerai ici à examiner de plus près dans le cadre précis de *que* la façon dont les notions-clés qui y figurent ont été adaptées pour que le modèle général puisse être préservé. D'après ce qui précède, on voit qu'il s'agit donc d'examiner les notions suivantes : *que* "conjonctif est un subordonnant universel" et peut en arriver à marquer une coordination ou une "subordination inversée".

On veut donc préserver une idée : *que* est "organiquement" un subordonnant. Il introduirait des constructions verbales subordonnées à d'autres constructions verbales ou éventuellement à des constructions nominales ou adjectivales. Mais deux difficultés surgissent alors.

D'une part, contrairement aux autres subordonnants dont la "fonction" semble à peu près définie (c'est-à-dire pour la tradition grammaticale que l'on peut à peu près faire coïncider un emploi avec un sens : *parce que* est une conjonction de "cause"), celle de *que* fuit dans tous les sens.

Le grammairien va assumer ce foisonnement en parlant de subordonnant "universel". Cette idée a des fondements linguistiques solides, sous une forme bien précise : il existe des langues où, semble-t-il, certains modes marquent essentiellement que la proposition qu'ils affectent est régie par une autre. On prétend qu'il en est ainsi du subjonctif en bas-latin. Est-ce cette analogie qui a frappé nos grammairiens ?

En fait, comme beaucoup d'analogies, elle est trompeuse. Si l'on regarde le système français proprement dit, il est impossible de montrer que *que* constitue une sorte de marque passe-partout de subordination.

Une marque qui indiquerait seulement que la construction est dépendante, laissant au contexte le soin de déterminer l'interprétation sémantique de cette dépendance. Cela pour plusieurs raisons :

- d'une part parce qu'il est évident qu'il ne couvre pas l'entier de la distribution des "subordonnants" : il ne peut tenir lieu par exemple de *si* "hypothétique". Même sur la base de la simple paraphrase, on ne saurait "transformer" (35) en (36) :

  (38) j'irai si tu viens
  (39) j'irai que tu (viens / viennes)

- d'autre part, dans de nombreux cas où l'on peut construire au moyen de *que* une paraphrase approximative d'une subordonnée introduite par un lien spécifique, la construction prétendument subordonnée par *que* n'a pas les mêmes propriétés syntaxiques que les constructions dont elle serait la "neutralisation" syntaxique. Si nous considérons le cas classique de *que* "mis pour" un subordonnant de but après un impératif, on peut donner des quantités de preuves que les deux relations sont syntaxiquement différentes :

  (40) descendez ici que je vous embrasse
  (41) descendez ici pour que je vous embrasse
  (42) pour que je vous embrasse descendez ici
  (43) * que je vous embrasse descendez ici
  (44) descendez ici non pas pour que je vous embrasse mais pour prendre la valise
  (45) * descendez ici non pas que je vous embrasse mais que vous preniez la valise

L'analogie entre les deux constructions est donc seulement sémantique, les propriétés syntaxiques sont différentes. Il ne s'agit donc pas d'un subordonnant universel, mais d'un morphème impliqué dans des dépendances spécifiques, qu'il faut définir par une étude précise de leurs propriétés.

En fait, si on ne se contente pas d'une vague paraphrase, mais que l'on observe les propriétés syntaxiques des *que* Phrase, on est d'emblée confronté à un premier paradoxe : c'est que ce "subordonnant universel" n'a pas le pouvoir de subordonner au sens des exemples prototypiques qu'offrent *parce que* ou *pour que* par exemple. Lorsqu'il ne figure pas dans une construction d'un verbe particulier, il n'a pas du tout les mêmes propriétés que les modèles de "subordination". On ne le trouve par exemple pas en tête d'énoncé, ni dans une extraction en *c'est que*

Ce n'est pas là le seul comportement paradoxal de *que*, les grammairiens l'ont d'ailleurs noté, mais ils s'en accommodent.

D'une part, on le reconnaît, *que* se trouve quelquefois devant ce qui est ressenti comme une principale et l'on forge alors un concept *ad hoc* de subordination inversée. Là encore l'analogie sémantique tient lieu d'analyse. On ne parle pas de principale et de subordonnée en termes syntaxiques car, si c'était le cas, on devrait s'étonner de voir des principales qui ne peuvent pas précéder leurs subordonnées ou encore de ne pas pouvoir permuter les deux propositions comme c'est le cas dans les énoncés où l'on rétablit la "bonne syntaxe" :

(46) je le verrais que je ne le saluerais pas
(47) même si je le voyais, je ne le saluerais pas
(48) * que je ne le saluerais pas je le verrais
(49) je ne le saluerais pas même si je le voyais

(50) il n'était pas parti que j'arrivai
(51) alors qu'il n'était pas parti j'arrivai
(52) * que j'arrivai il n'était pas parti

Certains voient bien qu'il ne s'agit plus là de "principale" et de "subordonnée" au sens syntaxique du terme. Ainsi Bonnard (*Code du français courant*, p. 153) précise que dans ces cas *que* se trouve en fait devant le propos d'un énoncé qui est divisible en thème et propos. Cette analyse déplace le problème sans le résoudre. On élude en effet l'analyse des relations syntaxiques pour passer à un autre niveau de structuration des énoncés. Mais la seconde caractérisation ne dispense pas de la première. Ainsi je peux dire que dans (53) avec une intonation descendante sur *à ton frère* :

(53) à ton frère je veux parler

la préposition *à* est devant le propos de l'énoncé, mais je dois dire aussi qu'elle marque un élément antéposé de la valence du verbe. Le fait d'être "propos" ne supprime pas les relations morphosyntaxiques que telle catégorie entretient avec une autre et ne dispense donc pas d'en donner une analyse de ce point de vue. Bonnard passe donc un peu vite sur les propriétés formelles de ces constructions en décidant d'autorité de les analyser comme des structures thème / propos. Une discussion est à mener qui prendrait en compte une autre analyse possible mettant en jeu une relation grammaticale. Par exemple une relation souvent citée pour d'autres langues, mais peu souvent exploitée en syntaxe française : la corrélation. Les parallélismes morphologiques ou lexicaux que l'on observe entre les

deux parties de (46) sont des indices en ce sens, la discussion s'impose, on ne la trouve nulle part[4].

On remarquera en outre que dans le cadre que s'est fixé Bonnard, il ne semble accorder à la solution par thème/propos qu'un caractère marginal : il ne s'agit pas là d'une fonction "organique" de *que*, mais en quelque sorte d'une fonction "exceptionnelle", d'un morphème qui rend déjà tellement de services ! Il faudrait intégrer dans une réflexion d'ensemble ce qui n'est ici qu'une remarque *ad hoc* : pourquoi *que* dans cette fonction démarcative et pas *pour que* ? Pourquoi *que* ici comme marqueur de la division thème/propos et pas entre un nom détaché avec intonation ouvrante et un verbe :

(54) ?/* mon père qu'il est venu

Dans d'autres cas, où *que* semble se comporter plus comme un coordonnant que comme un subordonnant, on trouve en guise de commentaire ce qualificatif explicitement contradictoire : subordonnant à valeur coordonnante. Là encore ou bien on explique pourquoi tel subordonnant "organique" peut devenir coordonnant dans telle ou telle circonstance ou bien on doit conclure que la distinction entre coordonnant et subordonnant n'est pas théoriquement fondée.

Il me semble donc nécessaire pour faire avancer ces questions de reprendre le débat à partir de deux principes nouveaux :

- ne pas considérer comme marginaux mais comme des faits à décrire et à intégrer dans une description du français toutes les situations qui ne correspondent pas au prototype de la subordination : subordination inversée, subordonnées à valeur coordonnante;
- remettre en cause la notion habituelle de subordination qui est fondée sur des critères non opératoires et peut recouvrir en fait des types de syntaxe très différents.

La mise en application de ces deux principes suppose un double progrès : dans l'établissement des données ainsi que dans l'adaptation du cadre d'analyse.

4. Bonnard est loin d'être le seul à céder à cette facilité qui consiste, devant une tournure difficile à analyser syntaxiquement, à proposer une analyse en termes pragmatiques. Il s'agit là d'un avatar des procédés qui consistent à passer l'analyse du contenu quand on ne trouve pas d'arguments formels pour distinguer deux structures syntaxiques. Considérer qu'il existe, à côté des subordonnées dépendant d'un verbe d'une proposition des subordonnées dépendant de "son énonciation", relève du même type de mystification : on met indûment sur le même plan dépendance syntaxique et portée sémantique.

Sur le premier point, la situation n'est pas encore satisfaisante. Je ne dispose pas d'un nombre suffisamment important d'exemples pour me prononcer avec certitude sur l'extension du phénomène. La limite des exemples reconnus par tous les locuteurs et de ceux qui, objectivement ou subjectivement, sont considérés comme des formes marginales (régionalismes, archaïsmes) n'est pas encore aisée à établir. Je prendrai l'hypothèse qui engage le moins à mon sens : inclure tous les exemples attestés dans le corpus et voir quel statut leur confère l'analyse.

Sur le deuxième point, je proposerai dans cette première étape des grands cadres de classification, laissant pour une étape ultérieure l'étude du détail des emplois.

2. CADRES SYNTAXIQUES POUR L'ÉTUDE DE *QUE* EN FRANÇAIS PARLÉ

Je vais montrer dans ce qui suit que la division entre éléments régis et éléments associés déjà utilisée dans nos analyses de syntaxe du français parlé est pertinente pour traiter de la syntaxe de *que*[5]. Certains des emplois de *que* sont en fait des types particuliers de rection, tandis que d'autres doivent être analysés comme des associés. Cependant, la prise en compte de la syntaxe de *que* nous conduira à deux types d'approfondissement.

Du côté de la rection, on montrera que les propriétés de la *que* Phrase rendent difficile l'utilisation des critères habituels de reconnaissance de la relation de rection. J'aurais donc recours à une argumentation plus complexe pour établir que des exemples comme :

(55) il dansait qu'on pouvait pas mieux
(56) je suis arrivé que c'était cinq heures

ne sont pas des "associés", comme on pourrait le croire à première vue, mais bien des cas de rection.

D'un autre côté, je serai amené à distinguer deux types parmi les constructions non régies : le premier type reste encore lié à la notion de dépendance entre constructions verbales, sous une forme qui rappelle la classique "corrélation". Ceci recouvre des exemples comme :

(57) il n'était pas arrivé que l'autre s'en allait

5. Cf. Claire BLANCHE-BENVENISTE, "La complémentarité verbale : valence rection et associés", *Recherches sur le français parlé*, n° 3, 1981.

Le second échappe même à cette forme de dépendance et, pour le décrire, il semble que l'on doive faire appel à une notion du type de la simple parataxe entre constructions quelconques. Je proposerai le terme de greffe pour désigner ce type d'associé "par excellence" et j'analyserai ainsi les exemples comme :

(58) il faudrait partir qu'il a commencé à pleuvoir

Je suggère, sans le démontrer ici, que l'ensemble des exemples "marginaux" peut se distribuer selon ces trois types exclusifs, récusant par là même l'idée qu'il y aurait toute une gradation dans les types de subordination.

2.1. DIFFICULTÉS DANS L'UTILISATION DES INDICES FORMELS DE CLASSEMENT

La difficulté majeure à laquelle on se heurte lorsqu'on veut établir des distinctions appuyées sur des critères formels entre les divers emplois cités de *que* tient au fait que les tests les plus couramment utilisés pour révéler, par exemple, la présence d'une relation de rection ne sont pas opératoires.

Ainsi, le plus souvent, les constructions verbales régies peuvent être extraites par *c'est ... que* et ont la possibilité d'être placées aussi bien à droite qu'à gauche de la construction rectrice, comme on le voit dans les exemples qui suivent avec *pour que* :

(59) il est venu pour qu'on l'inscrive
(60) c'est pour qu'on l'inscrive qu'il est venu
(61) pour qu'on l'inscrive il est venu

Les constructions en *que* n'ayant pas ces possibilités, on pourrait être tenté de les verser indistinctement dans la catégorie des constructions associées non antéposables telles que : *si bien que, de sorte que.*

Ce serait oublier que l'application de ces critères est troublée par deux ordres de faits.

Pour ce qui est de l'extraction, on sait qu'elle est sensible à la catégorie grammaticale des éléments extraits, or les *que* Phrase constituent une réalisation particulière de la rection qui pourrait fort bien être à l'origine de ces contraintes. Il y a des cas de valences en *que* Phrase qui font difficulté à l'extraction :

(62) ? c'est qu'il faut partir que je pense

Quant à l'antéposition, c'est un critère qu'il faut manipuler avec précaution, ce que l'on sait des constructions verbales régies en français parlé nous montre que beaucoup de subordonnants ont une place préférentielle (*comme* antéposé, *parce que* postposé[6]) *que* pourrait fort bien être de ceux-là et réclamer des contextes très spécifiques pour s'antéposer, d'où le peu d'intuition que l'on a pour les cas d'antéposition.

En fait la difficulté d'application d'un test ne saurait être systématiquement invoquée comme argument contre une analyse, il se peut que le test soit seulement non pertinent dans ce cas. Je montrerai dans ce qui suit que le recours à d'autres propriétés peut nous permettre de distinguer divers types de constructions en *que*.

2.2. CAS D'EXTENSION DE LA VALENCE ET DE LA RECTION

Je propose de distinguer tout d'abord les cas qui sont à analyser comme des réalisations d'une place de valence ou de rection du verbe. Si nous partons de la définition fondamentale des relations de rection ou de valence, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un type de dépendance unilatérale où une des constructions est enchâssée dans l'autre de telle sorte qu'elle occupe une place syntaxique d'"argument" par rapport au verbe constructeur. Ce type de relation est principalement révélé, dans notre cadre, par la proportionalité de la construction dépendante à une forme pronominale, indice morphologique de la place d'argument :

(63) il est parti **quand**
(64) il est parti **quand il a eu fini**

La prise en compte de la proportionnalité aux pronoms nous permettra ainsi de distinguer en 2.2.1 les *que* Phrase susceptibles d'être régies par un verbe.

Pour confirmer l'indice fourni par la proportionnalité aux pronoms, je partirai de l'idée que les propriétés syntaxiques de la construction régie doivent manifester sa dépendance par rapport au verbe recteur. Je donnerai en 2.2.2 un ensemble de propriétés qui trouvent une explication naturelle dans la présence d'un lien rectionnel.

6. Voir Colette JEANJEAN, "A propos de l'utilisation des conjonctions chez les enfants", *Recherches sur le français parlé*, n° 5, 1984.

2.2.1. Emplois de *que* Phrase dans la rection ou la valence d'un verbe

On retrouve d'un côté tout un ensemble de places qui peut être mis en relation avec la forme pronominale "*comme ça*" et l'interrogatif *comment* :

(65) il dansait qu'on pouvait pas mieux
(66) ça pue que ça empoisonne
(67) il est fier qu'on peut pas lui parler

Dans certains de ces exemples la proportionnalité est peut-être plus nette avec *combien* ou *à quel point*. L'analyse doit donc être raffinée, je ne le ferai pas ici.

Pour bien se convaincre qu'une *que* Phrase peut être régie par un verbe, on peut invoquer des emplois où l'on ira jusqu'à parler de places de valences en *comment* ou *comme ça* :

(68) il s'est conduit que c'était un scandale
(69) je l'ai placé qu'il reste bien derrière le mur
(70) je l'ai trouvé que personne lui parlait
(71) il a fini que plus personne lui parlait

Un autre cas est fourni par des énoncés où le terme introduit par *que* représente un événement concomitant à celui qu'évoque la principale :

(72) il est arrivé que c'était fermé
(73) on l'avait acheté que ma femme était encore vivante

La proportionnalité avec *quand* peut parfois paraître difficile, mais des éléments lexicaux classificateurs permettent de mettre en évidence la place syntaxique régie : *à quel moment, dans quelles conditions*.

2.2.2. Propriétés des constructions régies

On distinguera les propriétés proprement syntaxiques de celles qui concernent la portée des modalités. J'utiliserai la notion de "régissante" pour désigner la construction à laquelle on peut intuitivement rattacher la *que* Phrase.

A. PROPRIÉTÉS MORPHOSYNTAXIQUES

1) DU POINT DE VUE DE LA RÉGISSANTE

- La construction verbale régissante donne, d'une façon générale, l'impression d'être "incomplète", une position syntaxique semble ne pas y

être réalisée. Ceci se manifeste parfois par le fait que le premier terme pourrait difficilement constituer un énoncé isolé :

(74) il s'est conduit que ça a été un brave scandale
(75) * il s'est conduit

Cet exemple est particulièrement significatif puisque l'on sait que les verbes comme *se conduire* et *se comporter* ne peuvent fonctionner sans leur élément de valence "*comme ça*"

(76) il a fini que plus personne lui parlait
(77) il a fini

Dans ce cas, l'énoncé tronqué est attesté, mais il est évident qu'il ne représente pas la même construction du verbe *finir* (*finir quelque chose* est différent de *finir comme ça*).

On peut donc en conclure que dans les deux cas la seconde construction est indispensable au fonctionnement syntaxique de la première et constitue donc une place de valence du verbe.

Dans d'autres cas, il n'y a pas à proprement parler d'incomplétude syntaxique, mais l'élément *que* Phrase est toujours substituable par un élément indiscutablement régi :

(78) il a dansé comment
(79) il a dansé que tout le monde était content
(80) il a dansé qu'on pouvait pas mieux
(81) il l'a placé comment
(82) il l'a placé que les vis sortent à gauche

La construction en *que* peut être mise dans un paradigme dont la base est un pronom indiscutablement régi :

(83)	il a travaillé	comment merveilleusement dur d'une manière acharnée qu'on peut pas mieux
(84)	ils sont arrivés	quand à minuit que c'était minuit

- L'incomplétude est corrolairement appuyée par le fait qu'il ne semble pas y avoir de combinaison linéaire possible avec un élément représentant la place de rection "évoquée" :

(85) il a travaillé merveilleusement
(86) il a travaillé qu'on peut pas mieux

(87) ? il a travaillé merveilleusement qu'on peut pas mieux

Ce dernier énoncé a une lecture de liste de réalisations d'une même place et non de combinaison de places syntaxiques différentes.

- D'une façon générale, ce type de constructions semble lié à la présence de la catégorie verbale. On ne peut trouver de paraphrase où le premier terme serait une simple construction nominale avec intonation ouvrante[7] :

(88) * sa façon de danser < qu'on peut pas mieux

Ce type de *que* Phrase doit donc s'appuyer sur une construction verbale. La notion de catégorie grammaticale est donc cruciale pour définir ces emplois. Ce n'est pas le cas des simples parataxes qui peuvent associer des constructions verbales indifféremment à des constructions verbales ou à des constructions nominales :

(89) il danse < on peut pas mieux
(90) sa façon de danser < on peut pas mieux

- Il y a des emplois enchâssés possibles au moins pour certains contextes (la régissante est elle-même régie) :

(91) **si** (vous arrivez que c'est fermé) sonnez au bouton Robion
(92) **le fait que** (vous soyez arrivé que c'était encore fermé) aurait pas dû vous empêcher de faire le travail
(93) **c'est quand** (tu arrives que c'est fermé) **qu'**il faut téléphoner au patron
(94) **quand** (ça sentira que ça empoisonnera) il faudra ouvrir les deux vannes

On remarquera au contraire que les *que* Phrases "associées" comme dans : *il te le donnerait que tu en voudrais pas* ou *il est pas arrivé que Jean s'en va* ne peuvent pas figurer dans ces positions :

(95) * si (il te donnerait que tu en voudrais pas) c'est que tu es vraiment un ingrat
(96) * le fait qu'(il te le donnerait que tu en voudrais pas) lontre ton obstination
(97) * si (Paul est pas arrivé que Jean s'en va) c'est qu'ils sont fâchés

Du point de vue de l'enchâssement les exemples que nous étudions se comportent donc plutôt comme des éléments régis que comme des éléments associés.

7. Je symboliserai désormais l'intonation ouvrante par : <. L'intonation fermante marque de l'assertion par : >. L'intonation marque de l'interrogation par : <<.

♦ Comme d'autres constructions régies, ces *que* Phrases peuvent être antéposées avec une intonation fermante impliquant un contraste, ce qui n'est pas le cas pour les associés :

(98) et moi < malheureusement < que c'était fermé > je suis arrivé
(99) moi < pour qu'il reste > je l'ai fait
(100) * moi < puisqu'il fait beau > je vais sortir

C'est seulement avec une intonation ouvrante qu'on ne peut pas les antéposer à la régissante :

(101) * et que c'était fermé < je suis arrivé

2) DU POINT DE VUE DE LA *QUE* PHRASE

Les exemples qui précèdent et ceux qui suivront montrent que le mode de la *que* Phrase ou son temps peuvent être gouvernés par des facteurs liés à la première construction : ainsi un contexte suspensif peut entraîner le subjonctif :

(102) elle est triste qu'elle ne peut même pas me répondre
(103) est-elle triste qu'elle ne puisse même pas te répondre

Ce genre de relations ne peut s'expliquer qu'en supposant une dépendance morphosyntaxique entre les deux constructions verbales.

B. PROPRIÉTÉS LIÉES À LA PORTÉE DES MODALITÉS

Je distinguerai deux types de modalités morphosyntaxiques :

— les modalités internes à une construction qui consistent essentiellement en adverbes portés par le verbe constructeur :

(104) il n'est **pas** arrivé
(105) il est **vraiment** arrivé

— les modalités externes à une construction qui affectent l'ensemble de la construction et qui consistent soit en formes particulières de la construction : formes interrogatives ou impératives, soit en types particuliers de verbes, d'adverbes ou de particules, éventuellement adjoints à la construction par le moyen de *que* : *je suis sûr que, peut-être que, est-ce que* ... Je parlerai de portée de ces diverses modalités au sens classique du terme.

De ce point de vue, les constructions que nous étudions peuvent être prises, comme les constructions régies, sous une modalité externe ou interne qui "porte sur le rapport entre les deux énoncés" :

(106) vous êtes vraiment arrivés que c'était fermé
(107) tu es sûr qu'il est arrivé que c'était fermé
(108) est-ce que tu es pas arrivé que c'était fermé
(109) est-ce que tu es pas arrivé après la fermeture

D'un autre côté si une modalité affecte le premier verbe, sa portée peut être spécifiée sur la *que* Phrase, comme en témoignent les contrastes suivants :

(110) ça puait pas vraiment que ça empoisonnait mais très fort quand même
(111) ça puait pas vraiment de façon insupportable mais beaucoup quand même

Le second élément peut donc être contrasté, comme des éléments indiscutablement dans la rection du verbe.

Enfin, le deuxième terme ne peut pas disposer d'une modalité indépendante :

(112) * ça pue que qui pourrait résister ?

Il est clair que l'ensemble des propriétés présentées ici trouvent un cadre d'explication naturel, si l'on pose une relation de rection entre les deux termes, elles feraient, au contraire, porter des limitations arbitraires sur un enchaînement d'associés.

2.3. LES DEUX TYPES DE CONSTRUCTIONS NON RÉGIES

Reste alors à examiner les deux cas suivants :

(113) il me le demanderait que je ne lui dirais pas
(114) il faudrait partir qu'il se fait tard

Aucune proportionnalité pronominale ne peut être trouvée pour la *que* Phrase qui nous oriente en faveur d'une analyse par rection. Je ne propose pas pour autant de classer les deux emplois indistinctement dans la catégorie des "associés".

Intuitivement, il y a dans (113) une forme d'interdépendance que l'on ne trouvera pas dans (114) et qui fait que l'on est encore dans le domaine des relations caractérisables en termes de contraintes de dépendance. C'est seulement pour (114) qu'il conviendrait de parler de syntaxe de simple juxtaposition.

2.3.1. Pseudo-corrélations

Je ne chercherai pas à caractériser en détail ce premier type de configuration. Je me contenterai de souligner les faits qui montrent une interdépendance entre les deux constructions :

- Le premier terme manifeste une incomplétude :

Elle est révélée par le fait que la suppression du second terme change complètement le statut du premier, si tant est qu'on puisse le faire fonctionner :

(115) ? il me le donnerait (que je ne le voudrais pas)
(116) ? à peine était-il sorti (que déjà l'autre arrivait)
(117) il n'était pas sorti (que l'autre arrivait)

Dans le dernier cas, on notera que la signification du premier terme isolé est contradictoire avec celle qu'il a dans l'énoncé complet. L'incomplétude est soulignée par le schéma intonatif qui contraste nettement un premier terme à intonation ouvrante avec un second qui porte la marque de l'assertion : on ne pourrait pas isoler par une intonation fermante les premiers termes.

- Le deuxième terme doit s'appuyer sur une construction verbale :

(118) * une invitation que je ne l'accepterais pas
(119) * à peine dehors que l'autre arrivait

- Il existe des faits de "contrainte sur les temps verbaux" entre les deux termes :

Cela va de soi lorsque deux conditionnels se répondent, mais on notera aussi que le subjonctif est possible dans la *que* Phrase si certaines conditions sont remplies dans la première construction :

(120) ? il n'était pas plutôt parti que l'autre ne le sache
(121) il ne part pas que je ne le sache

- D'une façon plus générale on constate souvent la présence de couples d'adverbes qui se présupposent l'un l'autre :

(122) il était encore là que déjà l'autre s'en allait
(123) il n'est pas plutôt arrivé que déjà l'autre est parti

Il y a donc des indices de dépendance qui rendent impossible une analyse en termes de simple juxtaposition d'énoncés. De plus, à la différence de ce que nous avons vu dans la section précédente, il ne s'agit pas d'une dépendance unilatérale où l'une des constructions occupe une place de

construction par rapport à l'autre. On peut parler d'une forme de double dépendance qui rappelle la notion classique de corrélation syntaxique. Je m'en tiendrai au terme de pseudo-corrélation, pour souligner que dans beaucoup de cas, il n'y a pas de marque segmentale de dépendance dans le premier terme.

2.3.2. Greffes

Avec les exemples du type :

(124) il faut partir qu'il commence à faire nuit

l'ensemble des contraintes vues jusqu'ici disparaît. Les deux constructions sont indépendantes tant sur le plan de la morphosyntaxe que sur celui des modalités. Les deux courbes intonatives sont également distinctes et une intonation de fin d'énoncé peut affecter le premier terme.

L'indépendance modale peut aller très loin. Elle ne consiste d'abord en ce qu'une modalité interne à la première construction, une négation par exemple, ne peut avoir aucune influence sur les temps verbaux de la deuxième. De ce point de vue, le subjonctif de la *que* Phrase ne dépend pas de la présence d'un élément négatif ou suspensif dans la "principale", mais résulte d'un choix significatif :

(125) je vais vois les enfants qu'ils font beaucoup de bruit
je vais voir les enfants, car ils font ...
(126) je vais voir les enfants qu'ils fassent pas trop de buirt
je vais voir les enfants pour empêcher que ...

L'indépendance concerne aussi les modalités externes à l'énoncé (formes interrogative, impérative, assertive).

Dans les exemples étudiés jusqu'ici, il n'y avait qu'une modalité de ce type pour l'ensemble des deux constructions. On n'aurait pas imaginé une interrogation réservée par exemple à l'un des deux termes, l'autre restant affirmatif (la portée de la modalité est symbolisée par le champ couvert par la parenthèse) :

(127) est-ce qu'(ils sont arrivés que c'était minuit) <<
(128) * est-ce qu'(ils sont arrivés) << que c'était minuit >
(130) vraiment < (il me l'offrirait que je le refuserais)
(129) * vraiment (il me l'offrirait) > que je le refuserais

Dans les exemples de cette section, au contraire, la première construction peut avoir des modalités externes variées et indépendantes :

(131) on devrait partir > qu'il commence à faire nuit
(132) viens qu'il commence à faire nuit
(133) Pourquoi tu pars << qu'il fait pas encore nuit
(134) est-ce que tu es malade << que tu parles pas

La construction en *que* elle-même n'est pas nécessairement une construction verbale à modalité affirmative, elle peut être affectée d'une intonation interrogative indépendante :

(135) tiens tu es là > que tu devais pas aller à Toulon <<
(136) allez allons-y que tu crois pas que je vais m'appuyer toute cette route de nuit quand même <<

Dans le cas où les deux modalités sont assertives, donc non marquées segmentalement, il est possible de montrer par des indices autres qu'intonatifs qu'il s'agit de deux assertions autonomes : on peut par exemple utiliser *d'ailleurs* dans la *que* Phrase, à la différence des cas précédents :

(137) je reviendrai demain que d'ailleurs je dois aussi passer chez Jean
(138) ? des fois l'été ils mangeaient que d'ailleurs c'était minuit
(139) ? il me le donnerait que d'ailleurs j'en voudrais pas

L'indépendance des deux termes me paraît aussi trouver une confirmation dans le fait que leur ordre n'est pas totalement fixé, comme c'était le cas pour les exemples précédents : la *que* Phrase peut apparaître en "incise" sur la première construction. La disposition en incise peut être marquée par une reprise :

(140) il a pris beaucoup — que je l'ai revu récemment — beaucoup de poids

elle peut être au contraire uniquement perceptible au niveau du discours par un effet d'arrière-plan :

(141) il l'aurait accepté — que j'ai tout fait pour ça eh — j'en serais resté là

On remarquera que si l'incise fait suite à un terme nominal elle sera comprise, si son organisation interne s'y prête, comme une relative non standard :

(142) et mon frère — qu'il faut que je te le présente un jour tiens — il a fini par prendre ce salon de coiffure

C'est évidemment la présence d'un clitique interprété comme renvoyant à *mon frère* qui peut faire croire à une "relative". La même forme sans clitique serait plus facilement interprétée comme une incise :

(143) et mon frère — que vraiment cette famille c'est des entrepreneurs — il a fini par prendre ce salon de coiffure

Toutes ces raisons font qu'il n'est pas nécessaire de poser ici une structure grammaticale où la *que* Phrase serait régie par l'élément nominal. Si l'on se contente de dire que, dans tous ces cas, il y a mise en incise d'un énoncé entier sur un autre en un point du déroulement du premier, on a rendu compte de la structure syntaxique de l'ensemble. Pour le reste il s'agit seulement d'effets de sens ou de proximité.

Dans les exemples que nous avons vus, l'interprétation sémantique de la structure est la suivante : l'énoncé introduit par *que* présente une justification de l'énoncé non marqué. Mais il s'agit là d'une conséquence de tout un ensemble de facteurs sémantiques et non d'une "valeur" propre à *que*. En effet *que* ne s'oppose pas ici à d'autres éléments comme le feraient des éléments tels que *parce que* ou *pour que* qui formeraient un paradigme de formes régies. Il ne s'oppose qu'à l'absence de toute marque. Il indique donc seulement que la construction qu'il introduit ne doit pas être comprise de façon isolée, mais par rapport à quelque chose du contexte. La préposition *par de parce que*, du fait de sa valeur sémantique propre, exclut un certain nombre d'interprétations. En l'absence d'une préposition, les énoncés avec *que* ne sont pas soumis à une telle catégorisation. On peut donc avoir, outre la valeur d'explication, une valeur de conséquence, pourvu que l'élément significatif support et l'organisation prosodique s'y prête :

(144) à la fin il l'a quittée que la pauvre elle a dû aller à l'asile

On peut prévoir les interprétations en fonction de multiples facteurs[8] :

- Ou bien le deuxième énoncé est situé par une série de procédés dans l'arrière-plan du premier et l'on a un effet d'explication :

(145) il était pas là tu peux en être sûr que d'ailleurs la lumière était éteinte

8. Je propose donc ici d'*articuler* analyse syntaxique et analyse en termes d'organisation de l'information pour rendre compte de la diversité des interprétations que peut recevoir une même forme syntaxique : la structure en greffe.

Bien évidemment cette interprétation suppose aussi certaines relations sémantiques entre la base et la *que* Phrase; elle n'est pas liée, et pour cause, au sémantisme du mot de liaison lui-même.

- Ou bien le deuxième énoncé occupe une place équivalente dans la hiérarchie informative et l'on a alors des effets de simple addition ou de conséquence ou d'opposition :

(146) il est arrivé que après il lui a fallu une heure pour me répondre
(147) il a pas pu le faire que Jean lui il aurait pu

Là encore, c'est à la fois la structure informative révélée par la prosodie et le contenu sémantique qui permettent de prédire l'interprétation. On peut enfin noter que l'incidence de la greffe peut être aussi bien un élément segmental qu'un élément non segmental, par exemple l'énonciation de la première proposition :

(148) il faut dire — qu'avec toi on n'est jamais sûr d'avoir la parole longtemps — il faut dire qu'il n'a jamais cherché à se faire valoir

On peut remarquer que dans les deux types précédents, la *que* Phrase ne portait jamais sur "l'énonciation".

Si l'on veut alors caractériser une telle relation, on pourrait en termes classiques parler de "parataxe à lien" où *que* serait précisément ce lien.

J'utiliserai pour ma part la notion de greffe d'un énoncé sur un autre pour englober à la fois les cas d'enchaînement et les cas d'incise.

Quelles sont alors les unités qui peuvent se greffer et sur quoi peuvent-elles se greffer ?

Dans les usages reconnus par une majorité de locuteurs, il semblerait qu'il subsiste au moins une contrainte syntaxique dans ce type d'organisation : on greffe une construction verbale sur une autre construction verbale, même si, à la différence des autres types de relations, ces constructions préservent chacune leurs modalités externes.

Je crois cependant intéressant de signaler qu'il existe des usages où l'on n'observe même pas ce dernier type de contraintes. Je serais tenté de dire que l'on peut, par le biais de *que*, greffer une construction verbale sur à peu près n'importe quoi.

Cet élément quelconque du contexte peut évidemment être, entre autres, un énoncé à support segmental. Ces supports peuvent être très variés :

- groupe nominal pourvu d'une modalité indépendante :

  (149) quels Italiens << qu'il y a pas que les Italiens qui parlent avec les mains

- adverbe :

  (150) heureusement (intonation exclamative) que ça commençait à faire long

On peut même ajouter un cas observé où c'est le "contexte" au sens large qui sert de base à la *que* Phrase :

(151) que je dois partir avant 11 heures

Le locuteur qui prononce cet énoncé comme ouverture d'une interaction vient d'être trouvé par son interlocuteur alors qu'il s'affaire à remplir une valise. L'énoncé est sa réponse à l'expression d'étonnement du locuteur. Nous sommes donc bien ici dans le cas d'un élément linguistique greffé sur un élément significatif quelconque du contexte, situation qui n'a vraiment plus rien à voir avec la subordination par catégories grammaticales.

Ce qui reste en commun pour tous ces exemples, c'est évidemment que le deuxième énoncé est marqué explicitement par *que* comme dépendant du premier ou du moins de quelque chose, ne serait-ce que pour son interprétation. Il va de soi que si l'on prend en compte ces formes extrêmes, on aboutit à une notion de greffe ou de parataxe où l'on marquerait par un même morphème la juxtaposition d'éléments segmentalement attestés et la juxtaposition d'un élément segmental à un contexte qui peut être tout ou partie non segmental. Il serait intéressant de vérifier avec des données plus étendues s'il existe bien des usages où l'on peut utiliser un même morphème pour marquer deux relations que nos conceptions habituelles des rapports du segmental et du non-segmental nous inviteraient à voir précisément distinguées par la morphologie.

CONCLUSION : EXTENSION DE L'ANALYSE À D'AUTRES ÉLÉMENTS

J'ai voulu montrer dans ce qui précède qu'il était possible de récupérer les exemples souvent considérés comme un peu marginaux de *que* dans un cadre syntaxique général où ils trouvent leur place. J'ai donc éliminé des notions *ad hoc* comme "subordination inversée" et "subordination à

valeur coordonnante" au profit d'extensions tout à fait naturelles des notions de rection et d'associé. Une de ces extensions me paraît réutilisable pour l'analyse d'autres emplois de subordonnants : la notion de "greffe" devrait permettre d'absorber les usages de *bien que* ou de *parce que* — entre autres — où l'on dit qu'ils fonctionnent comme des coordonnants plus que comme des subordonnants, ainsi sans doute que les "relatifs" dits de "liaison". Or la résolution de ces cas m'apparaît comme une étape nécessaire pour éclairer le problème des relations entre morphologie et syntaxe, où beaucoup de travail reste à faire.

José DEULOFEU